



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six et le 29 janvier
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Denis TURREL
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 23 janvier 2026

Délibération
C20260129_008

Création d'emplois non-permanents pour
accroissement saisonnier d'activité

Etaient présents :

AMIOT Myriam, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Laurence, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CHALDUC Jean, CONDIS Sylvette, COSTES Alexandra, CRAIPEAU Chantal, DEJEAN Daniel, DELCROIX Bernard, DELMAS Pierre, DELOR Carole, ESCORIHUELA Daniel, ESQUIROL Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HÔ Bastien, LAFARGUE Denis, LEFEBVRE Patrick, LIBRET LAUTARD Madeleine, MAILHOL Béatrice, MEDALE-GIAMARCHI Claire, MENER Emilie, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, RIAND Sandrine, SALAT Éric, TURREL Denis, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane.

Etaient présents / excusés :

BAUDINIÈRE Julien, BENARFA Ali, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CHIVAYDEL-BARRAL Nadège, DA SILVA Sandra, DALLARD Jean-Michel, DANES Richard, DEGA Eric, GRYCZA Daniel, LEMAISTRE Nadia, MANFRIN Jean-Marc, MINETTI Stéphanie, NAYA Anne-Marie, PAYEN Éric, PORTET Michel, RAMOND Rémi, RENARD Sophie, TEMPESTA Marie-Caroline, VARELA Marie-José, VIGNES Michel.

Pouvoirs :

CARON-JOURDA Yves (pouvoir donné à VEZAT-BARONIA Maryse), CAZARRÉ Max (pouvoir donné à RIAND Sandrine), DANES Richard (pouvoir donné à GILAMA Chantal), LEMAISTRE Nadia (pouvoir donné à BAROUSSE Stéphane), PORTET Michel (pouvoir donné à MAILHOL Béatrice), RAMOND Rémi (pouvoir donné à SALAT Eric).

Secrétaire de séance : WAWRZYNIAK Stéphane

Nombre de délégués titulaires : 57

Présents : 35
Pouvoirs : 06
Votants : 41
Absents/excusés : 22

OBJET : Création d'emplois non-permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Il convient de créer 5 postes de contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L.332-23.2° du Code général de la fonction publique.

Les postes créés seraient affectés de la manière suivante :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (35h hebdomadaires), affecté à la direction de l'attractivité territoriale pour exercer les fonctions de conseiller en séjour, à partir du 01.04.2026, pour une durée de 6 mois ;
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet (35h hebdomadaires), affecté à la direction de la collecte et valorisation des déchets pour exercer les fonctions d'agent de collecte et de déchetterie, à partir du 01.06.2026, pour une durée de 6 mois ;
- 2 postes d'adjoint technique à temps complet (35h hebdomadaires), affecté à la direction de la collecte et valorisation des déchets pour exercer les fonctions d'agent de collecte et de déchetterie, à partir du 01.07.2026, pour une durée de 6 mois ;

Il est proposé de rémunérer les agents contractuels par référence à la grille indiciaire du grade correspondant.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après délibération, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver la création des postes suivants :
 - o 1 poste d'adjoint administratif à temps complet (35h hebdomadaires), affecté à la direction de l'attractivité territoriale pour exercer les fonctions de conseiller en séjour, à partir du 01.04.2026, pour une durée de 6 mois ;
 - o 2 postes d'adjoint technique à temps complet (35h hebdomadaires), affecté à la direction de la collecte et valorisation des déchets pour exercer les fonctions d'agent de collecte et de déchetterie, à partir du 01.06.2026, pour une durée de 6 mois ;
 - o 2 postes d'adjoint technique à temps complet (35h hebdomadaires), affecté à la direction de la collecte et valorisation des déchets pour exercer les fonctions d'agent de collecte et de déchetterie, à partir du 01.07.2026, pour une durée de 6 mois ;
- De fixer la rémunération de ces emplois par référence à la grille indiciaire au grade correspondant ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

Fait à Carbonne, 30 janvier 2026

Le Président

Denis TURREL



Le secrétaire de séance

Stéphane WAWRZYNIAK

41 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.